

AMBASSADE DE FRANCE AU CAMEROUN  
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL

REDIGE PAR : THIBAUT BIDET

21 NOVEMBRE 2018

NOTE

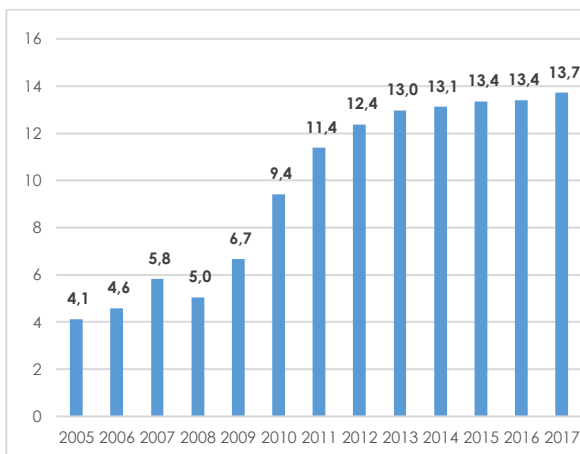
**Objet : Les IDE français en Guinée équatoriale**

*Les investissements français en Guinée équatoriale s'établissent à 114 M EUR en 2017, en hausse de 5,5 % sur un an. La France n'étant pas positionnée sur le secteur extractif, qui concentre la majeure partie des 13,7 Mds USD d'IDE totaux, elle reste un investisseur marginal en Guinée équatoriale.*

**1. Le stock d'IDE continue à augmenter mais à un rythme moins rapide en raison de perspectives moins favorables dans le secteur extractif**

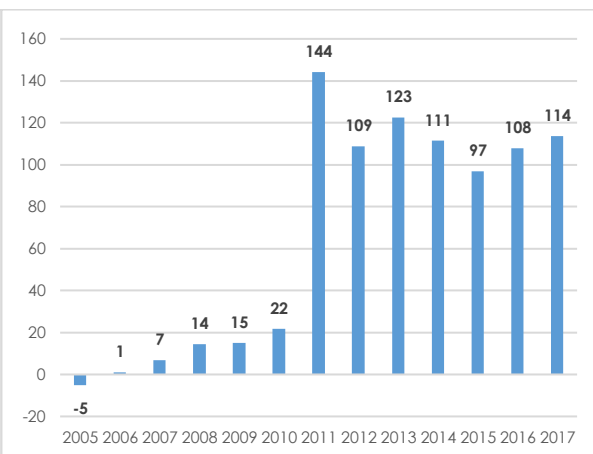
Le stock d'IDE en Guinée équatoriale était estimé par la CnuCED à 13,7 Mds USD en 2017, en hausse de 2,3 % sur un an (cf. graphique 1). Après une forte accélération à la fin des années 2000, le rythme d'augmentation du stock d'IDE s'est nettement ralenti au cours des années 2010 sous l'effet de perspectives moins favorables dans le secteur extractif. La Guinée équatoriale connaît en effet une baisse régulière de sa production pétrolière depuis le pic atteint en 2012 (14,9 millions de tonnes) et sa production de gaz, qui a pendant un temps permis de compenser le déclin du secteur pétrolier, devrait également s'orienter à la baisse d'ici 2020.

**Graphique 1.** Évolution du stock d'IDE en Guinée équatoriale (Mds USD)



Source : CnuCED

**Graphique 2.** Évolution du stock d'IDE français en Guinée équatoriale (M EUR)



Source : Banque de France

**2. Les IDE français progressent mais la France reste un investisseur marginal en Guinée équatoriale**

Le stock d'IDE français en Guinée équatoriale s'élevait à 114 M EUR en 2017 selon les chiffres de la Banque de France, en hausse de 5,5 % sur un an (cf. graphique 2). Les groupes français n'étant pas

positionnés sur le secteur extractif (pétrole et gaz), la France ne représente qu'un investisseur marginal en Guinée équatoriale.

On dénombre toutefois 18 filiales françaises, les principales étant actives dans la distribution (Total distribution, CFAO), l'hôtellerie (Accor), le BTP (Bouygues, Vinci, Razel), l'ingénierie (Egis, Veritas), la banque (Société générale), l'agroalimentaire (Castel), le transport (Air France, Bolloré Africa Logistics).

Le climat des affaires est particulièrement difficile. Orange a fait jouer une clause de retrait en cas d'arrivée d'un nouvel opérateur, et face au refus de l'État de racheter ses parts, a obtenu un arbitrage de la CCI en novembre 2014 condamnant ce dernier à payer 132 M EUR. Le contentieux s'est finalement soldé en septembre 2018 par le règlement de 50 M EUR en faveur d'Orange.